

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

## Annonce n° 869

### 44 - Loire-Atlantique

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

### Créations

Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique

#### **ASL LES RUCHES**

*Objet* : appropriation des trois lots privatifs relevant de la copropriété cadastrée sur la commune de Nantes, dans le département de Loire-Atlantique, sous la section DX : numéro 267 pour une contenance cadastrale de quatre ares et seize centiares (4a 16ca) ; numéro 275 pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et quatre-vingt-treize centiares (19a 93ca) ; soit une contenance cadastrale totale de vingt-quatre ares et neuf centiares (24a 09ca), à savoir : le lot numéro quatre-vingt-huit (98) sis au 2<sup>ème</sup> étage et affecté à un usage de chambre ; le lot numéro cent quatorze (114) sis au 3<sup>ème</sup> étage et affecté à un usage de buanderie ; le lot numéro cent quarante et un (141) sis au 5<sup>ème</sup> étage et affecté à un usage de réception ; gestion, entretien et conservation des lots privatifs appartenant à l'association ainsi que les ouvrages et équipement spécifiques inhérents ; location des lots privatifs appartenant à l'association et mise à disposition d'équipements inhérents, ainsi que la fourniture de prestations et de services entre résidents et riverains ; l'association est également habilitée à poursuivre la réalisation de tous autres ouvrages, installations ou éléments d'équipements dont elle pourra être propriétaire, ainsi qu'à fournir à ses membres toutes prestations relevant de leurs intérêts communs et entrant dans son objet ci-dessus défini ; conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association, répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association ainsi que leur recouvrement, en ce compris l'exercice des formalités de publicité foncière ; souscription d'une police d'assurance commune à tous les membres pour garantir la responsabilité civile de l'association et son paiement ; et d'une façon générale, la conclusion de tous contrats et conventions se rapportant à l'objet de l'association ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts

*Siège social* : 72, boulevard de la Prairie au Duc, Cabinet Gaalon-Guerlesquin, 44200 Nantes

*Date de délivrance du récépissé* : 31 octobre 2018